

PAIEMENT DE LA DEMI PENSION

Nous avisons les parents d'élèves du **calendrier de paiement** de la demi-pension concernant le bimestre **NOVEMBRE / DECEMBRE 2019.**

Du Lundi 07 Octobre 2019

Au Vendredi 11 Octobre 2019 (Dernier délai.)

De 08 H 00 à 11 H 00

LIEU : INTENDANCE du Collège

Novembre 2019	= 15 jours	}	27 jours
Décembre 2019	= 12 jours		

27 jours x 2.11 € = 56.97 €

Tout paiement par chèque sera libellé à l'ordre de :
L'Agent Comptable du Collège de SAINTE LUCE.

(Au dos du chèque prière de porter au crayon :

(Nom, prénom et la classe de l'élève

N° de Tél. d'un parent responsable au crayon noir.)

Le Principal
Bertrand LAZZARI

